

AVIS D'INFORMATION SUR L'ATTRIBUTION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DOMANIALE PAR SNCF RESEAU SANS PROCEDURE DE SELECTION PREALABLE

(Article L.2122-1-3 du CG3P)

1. Propriétaire et gestionnaire du domaine :

2. SNCF Immobilier - Direction Immobilière Territoriale Sud Ouest, de SNCF Immobilier, dont les bureaux sont sis142 rue des terres de Borde CS 51925 à BORDEAUX Cedex (33081), représentée par sa Directrice Madame Véronique Lajoie dûment habilitée. SNCF Immobilier (branche Immobilière de SNCF) agissant au nom et pour le compte de SNCF Réseau et conformément à la convention de gestion et de valorisation immobilière du 30 juillet 2015 par laquelle SNCF Immobilier a été mandatée pour la gestion et la valorisation du patrimoine immobilier de SNCF Réseau.

3. Occupant:

Monsieur OTERO Manuel domicilié 1 rue de Ferreyre, 33450 IZON, Agriculteur.

4. Bien occupé:

Un terrain et un bâtiment en ruine sis 195 rue de Ferreyre à IZON, cadastre : n°49 section AE, n° 2014, 2016 et 2018 de la section C.

5. Justification de la décision de ne pas mettre en œuvre la procédure de sélection préalable 5.1. En droit

Article L.2122-1-3 du CG3P	A cocher
. Une seule personne est en droit d'occuper la dépendance du domaine public en cause	
. Le titre est délivré :	
 a) A une personne privée sur les activités de laquelle l'autorité compétente est en mesure d'exercer un contrôle étroit 	
 b) A une personne publique dont la gestion est soumise à la surveillance directe de l'autorité compétente 	
. Une première procédure de sélection s'est révélée infructueuse	
. Une publicité suffisante pour permettre la manifestation d'un intérêt pertinent est demeurée sans réponse	
. Les caractéristiques particulières de la dépendance le justifient au regard de l'activité économique projetée, notamment :	
a) Géographiques	х
b) Physiques	
c) Techniques	
d) Fonctionnelles	
e) Ses conditions particulières d'occupation ou d'utilisation, ou les spécificités de son affectation	x
. Des impératifs tenant à l'exercice de l'autorité publique ou à des considérations de sécurité publique le justifient	
. Autres motifs non expressément mentionnés	

5.2. En fait

Les caractéristiques particulières de la dépendance, notamment géographiques et ses conditions particulières d'occupation ou d'utilisation, ou les spécificités de son affectation le justifient au regard de l'activité projetée. En effet, les parcelles objet de la présente convention sont isolées et destinées au pâturage.

6. Information:

Pour plus d'informations merci de contacter par courriel : Pour plus d'informations merci de contacter par courriel : Madame Aude NICOLAS / Courriel : anicolas@nexity.fr Adresse : 54 cours du Médoc 33300 Bordeaux

7. Modalités de consultation de la convention d'occupation :

Sous réserve notamment des secrets protégés par la loi, tout intéressé qui en fait la demande peut obtenir accès au contrat objet du présent avis, par consultation.

Les demandes de consultation, sont adressées, par lettre recommandée avec avis de réception, aux coordonnées suivantes Gestionnaire Nexity, Madame Aude NICOLAS / Courriel : anicolas@nexity.fr Adresse : 54 cours du Médoc 33300 Bordeaux. La consultation se fera uniquement sur place.

8. Information sur les recours :

Recours en contestation de la validité du contrat de 2 mois devant :

Tribunal administratif de Tribunal administratif de Bordeaux 9 Rue Tastet CS 21490 33063 Bordeaux Cedex

Téléphone: 05.56.99.38.00 - Télécopie: 05.56.24.39.03

Courriel: greffe.ta-bordeaux@juradm.fr